



16ème législature

Question N° : 17960	De M. Victor Habert-Dassault (Les Républicains - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Nécessaire revalorisation des visites médicales à domicile	Analyse > Nécessaire revalorisation des visites médicales à domicile.
Question publiée au JO le : 21/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Victor Habert-Dassault attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la nécessaire revalorisation des visites médicales à domicile. En 20 ans, la visite à domicile, pourtant très précieuse pour les personnes âgées, fragiles, polyopathologiques ou à mobilité réduite, n'a jamais été revalorisée. Pourtant, ce type d'accès aux soins, dans un système où la désertification médicale persiste, améliore profondément et à moindre coût la vie des malades. Ce système désengorge les urgences, en évitant au service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) de se déplacer, entraîne des économies considérables (367 euros par transport et passage aux urgences contre 36,50 euros pour un médecin libéral en visite). Il libère aussi du temps aux transporteurs sanitaires pour des urgences vitales aussi. Les visites non programmées, pour des motifs urgents et en direction de patients fragiles, restent totalement oubliées de la revalorisation. Les médecins abandonnent progressivement ce type de prise en charge tant l'expertise n'est pas suffisamment mise en valeur. Une visite de jour comme de nuit d'une heure à 36,50 euros sera amputée de 60 %, soit un gain de 14,60 euros de l'heure pour le médecin. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte valoriser financièrement l'accès aux visites à domicile par les médecins. Les visites à domicile exigent plus de temps et de ressources que les consultations à cabinet. Ce type de prestation inclut le temps de déplacement et souvent une prise en charge plus personnalisée et adaptée à l'environnement du patient. Elles permettent une meilleure gestion des maladies chroniques et une intervention rapide en cas de détérioration de l'état de santé du patient, contribuant à prévenir les hospitalisations. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.